

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute - Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

| Afférents au conseil | En exercice | Présents | Procurations |
|-------------------------|----------------|----------|--------------|
| 15 | 15 | 8 | 3 |

Séance ordinaire du 29 mars 2021

Date de la convocation :
20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :
20 mars 2021

Présents : Madame CHEYRONNAUD

Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, VIGNAUD,
DECONCHAT et REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de C. BOUILHAGUET à C. CHEYRONNAUD
et de L. FAUCHER à JP. FENET

Objet de la délibération :
Admission en non-valeur

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier des produits communaux irrécouvrables arrêtée au 16 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour un montant de 73.06 € se décomposant comme suit :

- MARSAUDON Jérôme 7.20 €
- NOUHAUD Adam 65.86 €

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses, compte 6541 du Budget Général de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme en mairie le 12 avril 2021.

Le Maire,
Didier MARCELLAUD

